

1,2...Tram!

Le prêt à taux bonifié



Afin de renforcer le soutien aux entreprises, Brest métropole océane, la chambre de commerce et d'industrie de Brest, la chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère, OSEO et les banques partenaires ont souhaité mettre en place une mesure de bonification de prêts.

Ce dispositif prend la forme d'une bonification d'intérêts (prêt à taux nul pour le bénéficiaire) qui s'applique aux prêts consentis par la banque aux entreprises, commerces et artisans rencontrant des difficultés de trésorerie liées aux travaux du tramway.



Qui est concerné ?

Sont éligibles au dispositif les entreprises, commerces et artisans définis comme PME européennes (soit moins de 250 salariés) inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers et **cumulant les conditions suivantes :**

- Avoir une baisse du chiffre d'affaires (référence annuelle) de plus de 10 % en moyenne sur 3 mois par rapport à la même période de l'année précédente, imputable au chantier du tramway. À noter que les entreprises devront avoir fait évaluer et justifier par leur expert comptable ou centre de gestion les difficultés et les besoins de trésorerie.
- Être situé sur le corridor du tramway jusqu'au premier carrefour des rues adjacentes (excepté secteur Siam où l'éligibilité est étendue à l'intérieur du périmètre circonscrit par les rues du Château, Clemenceau, Michelet, Duquesne).
- Être à jour ou avoir sollicité ou obtenu des délais de paiement de leurs obligations fiscales et sociales.





Comment procéder

Votre demande de prêt auprès de la banque partenaire de votre choix doit être accompagnée de 3 pièces :

- une attestation de la perte de chiffre d'affaires obtenue auprès de l'expert comptable ou de son centre de gestion,
- une attestation de proximité des travaux obtenue auprès de BMO Service Mission Tramway
- les entreprises seront à jour de leurs obligations fiscales et sociales ou auront sollicité ou obtenu des délais de paiement.

Comment cela fonctionne ?

Le dossier de demande de prêt devra être déposé auprès de l'établissement bancaire dans un délai maximum d'un an, après constatation des conditions d'éligibilité.

Montant du prêt accordé par la banque

entre 4 500 et 9 000 € en fonction des baisses de chiffre d'affaires subies.

- 4 500 € pour les baisses de chiffre d'affaires inférieures à 15 000 €.
- 6 000 € pour les baisses de chiffre d'affaires comprises entre 15 000 € et 20 000 €.
- 7 500 € pour les baisses de chiffre d'affaires comprises entre 20 000 € et 30 000 €.
- 9 000 € pour les baisses de chiffre d'affaires comprises entre 30 000 € et 75 000 €.

Durée de remboursement

Jusqu'à 48 mois avec un différé de remboursement en capital de 24 mois correspondant globalement à la durée des travaux de construction de la ligne de tramway. Un seul prêt sera alloué par entreprise bénéficiaire.

Durée du dispositif

Le dispositif est valable depuis le démarrage des travaux (le 6 juillet 2009) jusqu'à un an après la mise en service du tramway, soit le 30 juin 2013.

Les partenaires financiers

Les structures partenaires ont décidé d'abonder un fond de 300 000 euros.

Répartition de la bonification :

- 50 % pour Brest métropole océane,
- 25 % pour la chambre de commerce et d'industrie de Brest,
- 25 % pour la chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère.



Suivi du dispositif

Les dossiers sont communicables aux financeurs pour vérification. Ceux-ci se réservent la possibilité de réclamer le remboursement des intérêts bonifiés en cas de non respect des critères d'éligibilité

Un comité de pilotage du dispositif (composé de Brest métropole océane, la chambre de commerce et d'industrie de Brest, la chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère et les banques partenaires) se réunira régulièrement afin d'assurer le bon fonctionnement de l'opération.

Qui contacter ?

Votre banque

La banque est individuellement le point d'entrée du prêt bonifié.

Le prêt bonifié est prescrit par la banque partenaire, au taux calculé sur le seuil d'accès à la garantie OSEO. La banque est chargée de la gestion du prêt.

